

Virement interne simple n° 9097

Arch: 51847

SEPT. 1948

2 NOV. 1948

1
+ 2 et

Débit { Compte d'Établissement - Dépenses
(Divers comptes détaillés à l'annexe ci-jointe) — 60.241.047,8

Credit { Comptes divers
Rectifications à effectuer sur les comptes
des exercices postérieurs à 1937 provisoirement
clos — § 1941 — 58.320.443,5
§ 1942 — 1.464.632,4
§ 1943 — 455.971,9
n° 6159 — 60.241.047,8

Montant des redressements rapportés aux dépenses d'Établissement
de l'exercice 1941 par la Commission de Vérification des Comptes
(rapport n° 4641 du 29 Juin 1948)
— suivant détail à l'annexe ci-jointe).

N° des comptes	Débit		Crédit	
	Designation des comptes	Motifs des écritures	Montant	Rectifications à effectuer par le C.F. sur les comptes de l'exercice postérieur à 1937 provisoirement clos
Compte d'Établissement - Dépenses			§ 1941	§ 1942
<u>Chap. XXII. Établ. des lignes et travaux complémentaires</u>				
<u>Art. 1^{er}. - Dépenses de l'Établissement</u>				
110	Concessions antérieures à 1883	Imputation des charges de 1 ^{re} année définitive	72.115,5	72.115,5
A	Dép. remb. couverts par : Emprunts	— 0 —	24.030,8	24.030,8
113	Concessions de 1883	— 0 —	293,5	293,5
A	Dép. non remb. couverts par : Emprunts	— 0 —	2.842,7	2.842,7
114	Concessions de 1883	— 0 —	710,6	710,6
A	Dép. non remb. couverts par : Emprunts	— 0 —		
116	Concessions de 1921			
A	Dép. remb. couverts par : Emprunts			
117	Concessions de 1921			
A	Dép. non remb. couverts par : Emprunts			
<u>Art. 2. Travaux complémentaires</u>				
<u>Travaux compl. proprement dits</u>				
134	Dép. remb. couverts par :	Constatation à ce compte des dépenses affectées au Service Militaire des Chemins de fer soldées en 1943 lors du remboursement au capital effectuée par le Ministère de la Guerre		
B	Subvention	Principal Frais Charges	455.971,9	455.971,9
135	Dép. non remb. couverts par :	Imputation des charges de 1 ^{re} année définitive	1.230.118,2	1.230.118,2
A	Emprunts ordinaires	— 0 —	1.387.738,8	1.387.738,8
B	plan quinquennal - 1 ^{er} prog.			
I	Emp. au fonds commun du travail	Utilisation du reliquat restant disponible au titre du fonds commun du travail par suite des modifications apportées par la C.V.C. au titre des travaux complémentaires sur exercices antérieurs	45.294.905,4	45.294.905,4
<u>Électrification</u>				
136	Dép. remb. couverts par :	Imputation des charges de 1 ^{re} année définitive	55,2	55,2
A	Emprunts ordinaires	— 0 —	606,6	606,6
B	Chavannon (Av. du 6.7.29. C. n. 11.3.21)			
137	Dép. non remb. couverts par :	Redressement sur frais généraux d'A.G.	31.050,2	
A	Emprunts ordinaires	Imputation des charges de 1 ^{re} année définitive	712.235,3	
Réprise des dépenses de 1940 des usines électriques comptabilisées en 1941 aux dépenses remboursables et rattachées à l'exercice 1940 (dép. non remb.) par la C.V.C. (rapport n° 4638 page 7). Cette écriture a été considérée, à tort, comme passée par anticipation lors de l'arrêté définitif des comptes de l'exercice 1940				
Rattachement à l'exercice 1941 des dépenses des usines électriques comptabilisées en 1942 aux dép. remb.				
B	plan quinquennal - 1 ^{er} prog.	Imputation des charges de 1 ^{re} année définitive	841.625,6	841.625,6
I	Avances de la Caisse des Retraites	Augmentation des dépenses couverts par des avances de la Caisse des Retraites imputées à l'arrondissement des écritures au débite à partir du 1-1-41	0,1	0,1
141	Installations de caractère social	Valeur des installations fixes cédées à la S.N.C.F. par la Caisse de Prévoyance de la région Sud-Ouest dont l'amortissement est compris dans la somme de 1.959.390 imputée en dépenses d'exploitation représentant la valeur de l'actif immobilier	3.075.750,-	3.075.750,-
A	prél. sur le compte d'Exploitation			
<u>Chap. XXIII. Matériel roulant, Mobilier et Outillage. Matériel naval</u>				
<u>Art. 1^{er}. - Matériel roulant</u>				
146	Dép. non remb. couverts par :	Imputation à l'exercice 1941 de dépenses d'acquisition de matériel roulant faites par anticipation en 1938 et rejetées par la C.V.C. (rapport n° 4638)	95.753,-	
A	Emprunts ordinaires	Redressement sur frais généraux divisionnaires d'A.G.	54.095,6	
B	plan quinquennal - 1 ^{er} prog.	Imputation des charges de 1 ^{re} année définitive	21.408,8	1.031.257,4
D	rel. prov. du fonds de renouvellement des installations et du matériel	Imputation des charges de 1 ^{re} année définitive	6.573,9	6.573,9
Modifications des dépenses de remplacement et transformation du matériel à couvrir par prélèvements sur le fonds de renouvellement				
150	Dép. non remb. couverts par :	Imputation des charges de 1 ^{re} année définitive	19,9	19,9
A	Emprunts ordinaires	— 0 —	19,5	19,5
B	plan quinquennal - 1 ^{er} prog.			
G	rel. prov. du fonds de renouvellement des installations et du matériel	Modifications des dépenses de remplacement et transformation du mobilier et outillage à couvrir par prélèvements sur le fonds de renouvellement	88.176,6	88.176,6
152	Dép. de caractère social non remb. couverts par prél. sur le compte d'Exploitation	Valeur du mobilier cédé à la S.N.C.F. par la Caisse de Prévoyance de la région Sud-Ouest dont l'amortissement est compris dans la somme de 1.959.390 imputée en dépenses d'exploitation représentant la valeur de l'actif immobilier	1.883.640,-	1.883.640,-
<u>Art. 3. Matériel naval</u>				
154	Dép. non remb. couverts par :	Imputation des charges de 1 ^{re} année définitive	52.768,3	52.768,3
A	Emprunts ordinaires			
<u>Chap. XXIX. Dép. divers à imputer</u>				
<u>Dép. rattachées au compte d'Établ.</u>				
<u>Installations et matériel supprimés (D.M. du 11 sept. 39) couv. par Emprunts</u>				
215	Travaux complémentaires	Modification du prélèvement sur le fonds de renouvellement affecté à l'amortissement de ce compte	102.910,6	102.910,6
216	Matériel roulant supprimé	— 0 —	28.782,7	132.693,3
Total				
			60.241.047,8	58.320.443,5
				1.464.632,4
				455.971,9

N°s des comptes	COMPTES D'ETABLISSEMENT - DEPENSES		Montant	CREDIT		
	DEBIT	Motifs des écritures		Rectifications à effectuer par le C.F. sur les comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos		
Designation des comptes				\$ 1941	\$ 1942	\$ 1943
110	CHAP XXII - Etabl. des lignes et travaux complémentaires Art 1er - Dépenses de 1er établ. Concessions antérieures à 1883 A Dép. remb. couv. par : Emprunts	Imputation des charges de 1ère année définitives	72.115,5	72.115,5		
113	A Concessions de 1883 Dép. remb. couv. par : Emprunts	d°	27.030,8	27.030,8		
114	A Concessions de 1883 Dép. non remb. couv. par : Emprunts	d°	293,5	293,5		
116	A Concessions de 1921 Dép. remb. couvertes par : Emprunts	d°	2.842,7	2.842,7		
117	A Concessions de 1921 Dép. non remb. couv. par : Empr.	d°	710,6	710,6		
134	ART 2 - Travaux complémentaires Trav. compl. proprement dits B Dép. remb. couvertes par : Subventions	Constatation à ce compte des dépenses afférentes au Service Militaire des Chemins de fer soldées en 1943 lors du remboursement en capital effectué par le Ministre de la Guerre	455.971,9			455.971,9
135	A Dép. non remb. couv. par : Emprunts ordinaires B Plan quinquennal - 1er prog. I Emp. au fonds commun du trav.	Imputation des charges de 1ère année définitives d° Utilisation du reliquat restant disponible au titre du fonds commun du travail par suite des modifications apportées par la C.V.C. au titre des travaux complémentaires sur exercices antérieurs	1.230.418,2 1.387.738,8 45.294.905,4	1.230.418,2 1.387.738,8 45.294.905,4		
136	A Electrification Dép. remb. couvertes par : Emprunts ordinaires B Chavanon (Av. du 6-7-29 - Conv. 11-3-21)	Imputation des charges de 1ère année définitives d°	55,2 606,6	55,2 606,6		
à reporter			48.472.689,2	48.016.717,3		455.971,9

		reports	48.472.689,2	48.016.717,3		455.971,9	
137	A	Dépenses non remb. couvertes par : Emprunts ordinaires	Redressement sur frais généraux d'A.G. Imputation des charges de 1ère année définitives Reprise des dépenses de 1940 des usines électriques comptabilisées en 1941 aux dépenses remboursables et rattachées à l'exercice 1940 (dép. non remb.) par la C.V.C. (Rapport N° 4638 page 9). Cette écriture a été considérée, à tort comme passée par anticipation lors de l'arrêté définitif des comptes de l'exercice 1940	31.050,2 712.235,3			
				165.303,5	908.589,0		
	B	Plan quinquennal - 1er prog.	Rattachement à l'exercice 1941 des dépenses des usines électriques comptabilisées en 1942 aux dépenses remboursables	1.464.632,4		1.464.632,4	
	I	Avances de la Caisse des Retraites	Imputation des charges de 1ère année définitives	844.625,6	844.625,6		
		Installations de caractère social	Augmentation des dépenses couvertes par des avances de la Caisse des Retraites consécutive à l'arrondissement des écritures au décime à partir du 1-1-41	0,1	0,1		
141	A	Dépenses non remb. couvertes par : Prélèvement sur le compte d'Exploitation	Valeur des installations fixes cédées à la S.N.C.F. par la Caisse de Prévoyance de la région SUD-OUEST dont l'amortissement est compris dans la somme de 4.959.390 frs inscrite en dépenses d'exploitation représentant la valeur de l'actif immobilier	3.075.750,0	3.075.750,0		
		<u>CHAP XXIII - Matériel roulant, Mobilier et Outillage, Matériel naval</u> <u>Art 1er - Matériel roulant</u>					
146	A	Dep. non remb. couv. par : Emprunts ordinaires	Imputation à l'exercice 1941 de dépenses d'acquisition de matériel roulant faites par anticipation en 1938 et rejetées par la C.V.C. (rapport N° 4628) Redressement sur frais divisionnaires d° d'A.G.	955.753,0 54.095,6 21.408,8	1.031.257,4		
	B	Plan quinquennal - 1er prog.	Imputation des charges de 1ère année définitives	6.573,9	6.573,9		
	D	Ressources provenant du fonds de renouvellement des installations et du matériel	Modification des dépenses de remplacement et transformation du matériel à couvrir par prélèvements sur le fonds de renouv. t	1.031.257,4	1.031.257,4		
			à reporter	56.835.375,0	54.914.770,7	1.464.632,4	455.971,9

		Reports	56.835.375,0	54.914.770,7	1.464.632,4	455.971,9
<u>ART 2 - Mobilier et Outillage</u>						
150	Dép. non remb. couvertes par : A Emprunts ordinaires	Imputation des charges de 1ère année définitives	19,9	19,9		
	B Plan quinquennal - 1er programme	d°	19,5	19,5		
	G Ressources provenant du fonds de renouvellement des installations et du matériel	Modification des dépenses de remplacement et transformation du mobilier et outillage à couvrir par prélèvements sur le fonds de renouvellement	88.176,6	88.176,6		
152	Dép. de caractère social non remb. couvertes par prélèvement sur le compte d'Exploitation	Valeur du mobilier cédé à la S.N.C.F. par la Caisse de Prévoyance de la région Sud-Ouest dont l'amortissement est compris dans la somme de 4.959.390 frs inscrite en dépenses d'exploitation représentant la valeur de l'actif immobilier	1.883.640,0	1.883.640,0		
<u>ART 3 - Matériel naval</u>						
154	Dép. non remb. couvertes par : A Emprunts ordinaires	Imputation des charges de 1ère année définitives	52.768,3	52.768,3		
<u>CHAP XXIX - Dép diverses à amortir - Dép. rattachées au compte d'Etablissement</u>						
Installations et matériel supprimés (D. I. du 11 sept. 39) couv. par Emprunts						
215	Travaux complémentaires	d°	103.910,6			
		Modification du prélèvement sur le fonds de renouvellement afférent à l'amortissement de ce compte	28.782,7	132.693,3		
216	Matériel roulant supprimé	d°	1.248.355,2	1.248.355,2		
			60.241.047,8	58.320.443,5	1.464.632,4	455.971,9